YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2001/362

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit de " L'AMICALE YERROISE DES ANCIENS COMBATTANTS "

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 novembre 2000 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Monsieur Gilbert BOLLE "Président de l'Amicale Yerroise des Anciens Combattants " a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

DECIDE

DE signer avec "l'Amicale Yerroise des Anciens Combattants", représentée par Gilbert BOLLE la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le dimanche 18 novembre 2001.

Fait à Yerres, le 5 novembre 2001.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

12. NOV. 2001

SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY